



Paris, le 11 janvier 2021

RE 2020 : un danger pour nos réseaux gaziers et nos emplois ! La fin d'une filière industrielle ?

La future réglementation environnementale, dite RE 2020, a été dévoilée le 24 novembre dernier. Son objectif est, entre autres, la réduction de 30% de la consommation d'énergie au quotidien dans les logements neufs. Au-delà de la réduction de la consommation d'énergie, la réglementation entend passer un cap en faveur de la décarbonation en visant la disparition progressive du gaz dans tous les logements individuels neufs dès juin 2021. Ce qui exclut de fait le gaz comme énergie de chauffage au profit de la seule énergie électrique. Sans accorder la moindre chance aux gaz renouvelables dont le biométhane en plein essor !

La transition sera ensuite progressive entre 2021 et 2024, en ce qui concerne les logements collectifs neufs (85 % des clients particuliers de GRDF).

Dans l'actuelle proposition gouvernementale de la RE 2020, les infrastructures gazières sont de fait écartées de la transition énergétique, bien que le gaz demeure pour des années une composante incontournable d'un mix énergétique équilibré, fiable, robuste et économique. Alors pourquoi un tel choix de « mise à mort » ?

Cette décision assombrit considérablement l'horizon de GRDF, de GRTgaz, de Storengy, d'Elengy, des ENN gazières, des fournisseurs de gaz, mais également d'Engie SA. En effet, **sans perspective de développement de nouveaux clients raccordés au gaz, quid de l'activité de commercialisation de cette énergie sur le long terme ?**

N'oublions pas également la filière recherche, qui depuis des années s'investit dans de nouvelles technologies des gaz renouvelables, pour anticiper la fin du gaz fossile et participer à la nécessaire place du gaz dans la transition énergétique. Au bas mot, ce sont 150 000 emplois de la filière gazière française qui sont concernés.

Quant à la consommation du Gaz Renouvelable, cette nouvelle directive la balaye d'un revers de main pur et simple. Or, s'ils n'ont aucun débouché dans le chauffage, à quoi cela sert-il de développer les ENR gazières ?

Avec la RE 2020, le Gouvernement fait le choix d'opposer une énergie à une autre !

Reste à savoir si nos directions, quelles qu'elles soient, étaient au courant, et ne profiteront pas de l'effet d'annonce pour amorcer des réductions d'Opex et des plans de restructuration plus drastiques que ceux visés, avec pour seul but de garantir au maximum la remontée rapide de trésorerie à la maison mère ENGIE.

Pour cette raison, les Organisations Syndicales appellent les salariés à s'opposer à ce texte qui aura des répercussions immédiates au sein de chaque entreprise, mais au-delà, dans toute la filière gazière.

Le 14 janvier prochain, les gazières et les gaziers doivent dire NON à cette RE 2020 en posant a minima 1h de grève ou mieux en rejoignant les points de mobilisation.

L'intersyndicale envisage d'interpeller les pouvoirs publics pour appuyer la mobilisation de cette journée spécifique.